



Commune de CHAUSSAN
DEPARTEMENT DU RHÔNE

Commune de CHAUSSAN
PLU

Révision du Plan Local d'Urbanisme

APPROBATION

**4b – Cahier des bâtiments repérés pour un changement
de destination**

Révision du PLU prescrite le : 29/05/2017

Révision du PLU approuvée le : 10/02/2020



SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
BÂTIMENT N° 1	2
BÂTIMENT N° 2	3
BÂTIMENT N° 3	4
BÂTIMENT N° 4	5
BÂTIMENT N° 5	6
BÂTIMENT N° 6	7
BÂTIMENT N° 7	8
BÂTIMENT N° 8	9
BÂTIMENT N° 9	11
BÂTIMENT N° 10	12
BÂTIMENT N° 11	13
BÂTIMENT N° 12	14
BÂTIMENT N° 13	15
BÂTIMENT N° 14	16
BÂTIMENT N° 15	17

Article L. 151-11 du Code de l'Urbanisme

« Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut :

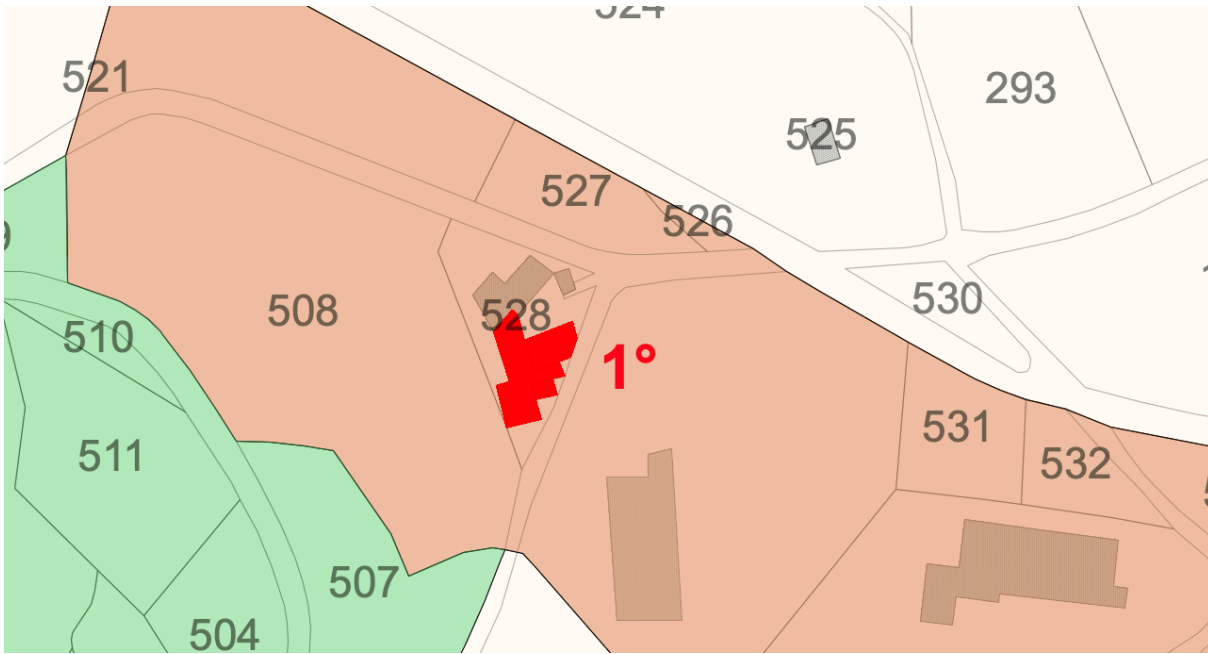
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article [L. 151-13](#), les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévue à l'article [L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime](#), et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ».

Ainsi, il est important de souligner que, si un bâtiment est repéré au titre de ce changement de destination dans le cadre du PLU, **l'avis favorable de la Commission Départementale compétente demeure indispensable** au moment de l'instruction de la demande de permis de construire.

Les bâtiments repérés font tous l'objet d'un changement de destination pour de l'habitat.

BÂTIMENT N° 1

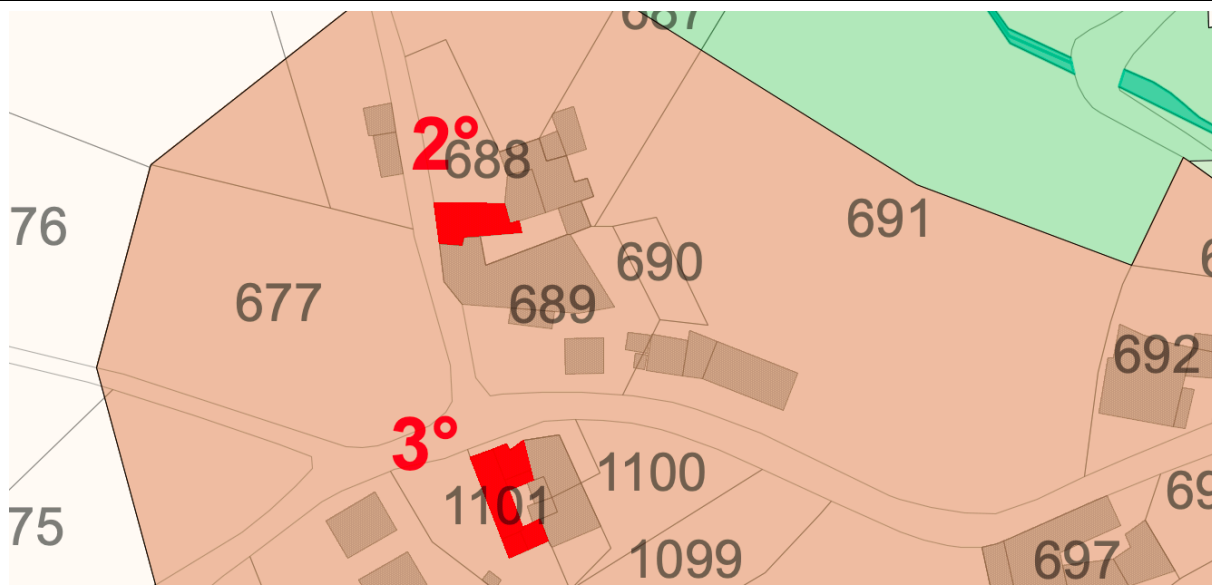
Parcelle(s)	Lieu-dit	Zone
D 528	Saint Genoux	Agricole



Description : Grange en bon état de conservation, accolée à un bâtiment d'habitation. Le changement de destination permet d'étendre l'habitation à l'intégralité du bâtiment.

BÂTIMENT N° 2

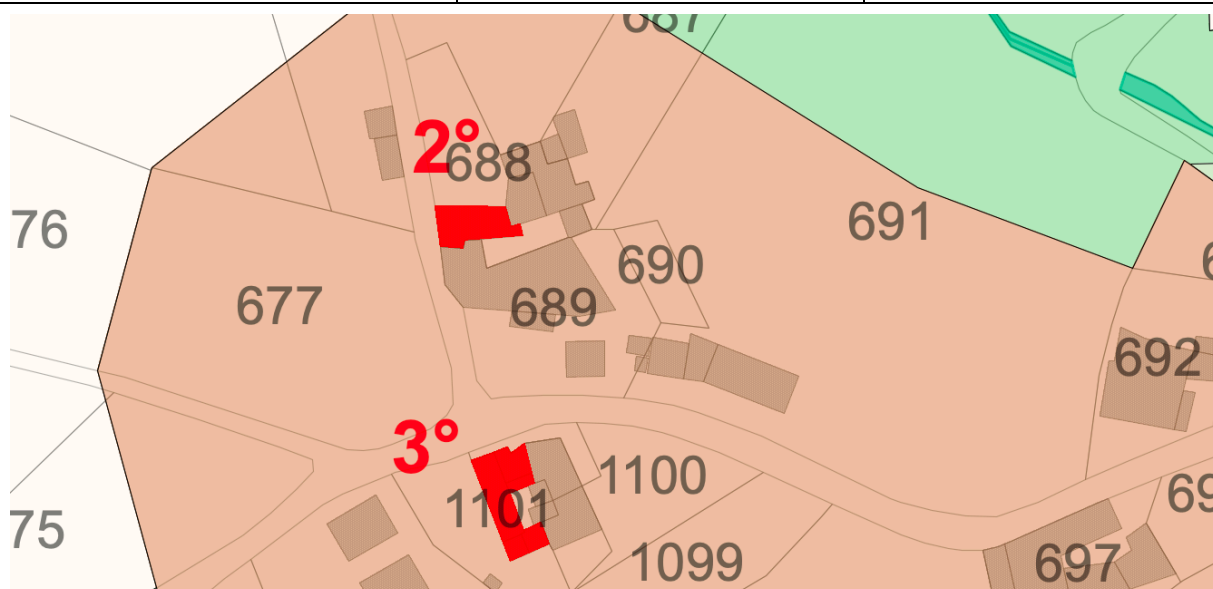
Parcelle(s)	Lieu-dit	Zone
D 688	Le Glas	Agricole



Description : Bâtiment en état moyen de conservation, accolée à un ensemble de bâtiments (habitations et granges). Le changement de destination permet d'étendre l'habitation.

BÂTIMENT N° 3

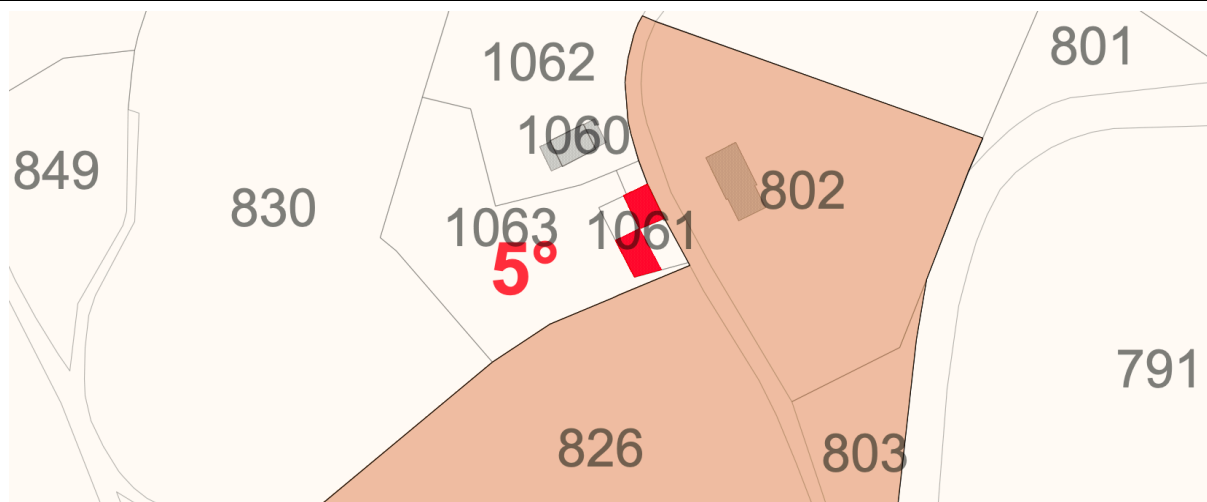
Parcelle(s)	Lieu-dit	Zone
D 1101	Le Glas	Agricole



Description : Construction en bon état de conservation, accolée à un bâtiment d'habitation. Le changement de destination permet d'étendre le bâtiment d'habitation.

BÂTIMENT N° 5

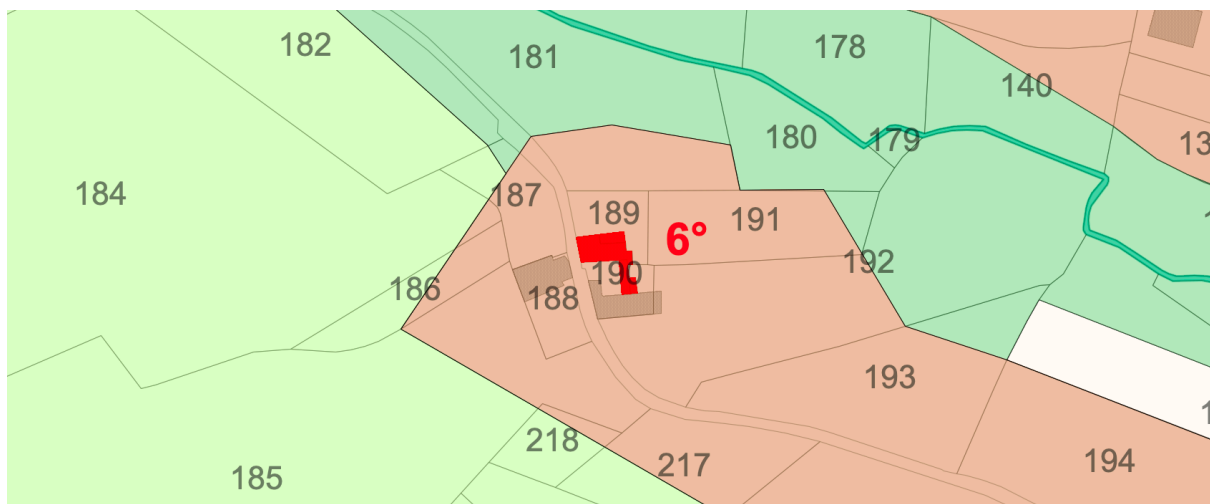
Parcelle(s)	Lieu-dit	Zone
D 1061 ; D 828	Arfeuilles	Agricole Stricte



Description : Grange en état moyen de conservation, proche d'un bâtiment d'habitation (non accolée). Le changement de destination permet de créer un nouveau bâtiment d'habitation.

BÂTIMENT N° 6

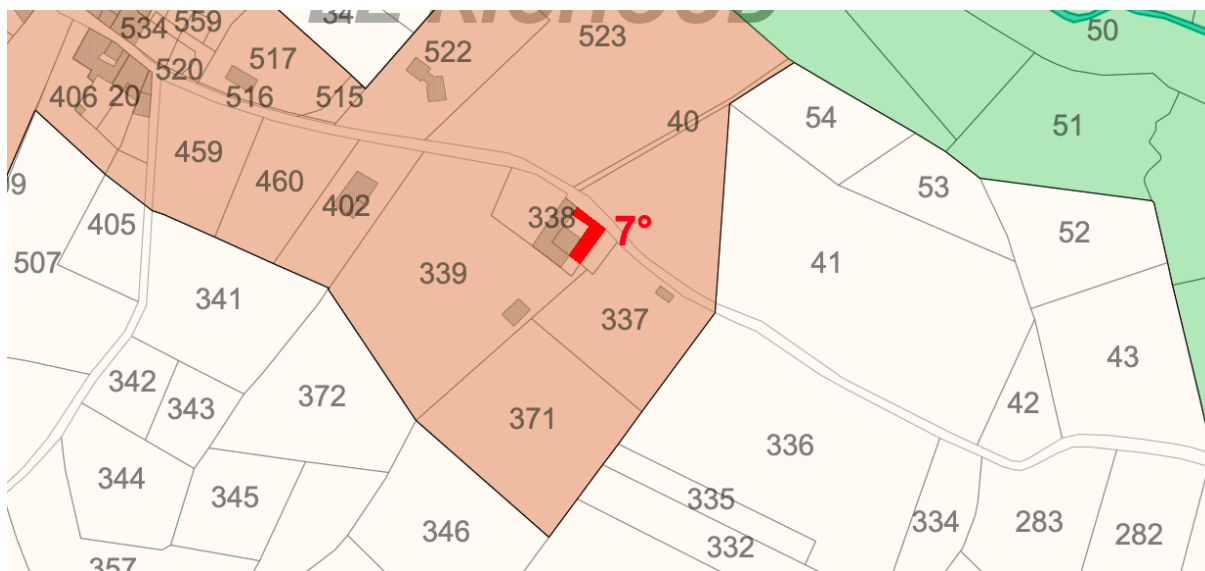
Parcelle(s)	Lieu-dit	Zone
C 189 ; C 190	La Bruyère	Naturelle



Description : Construction en bon état de conservation, accolée à un autre bâtiment. Le changement de destination permet de créer un nouveau bâtiment d'habitation.

BÂTIMENT N° 7

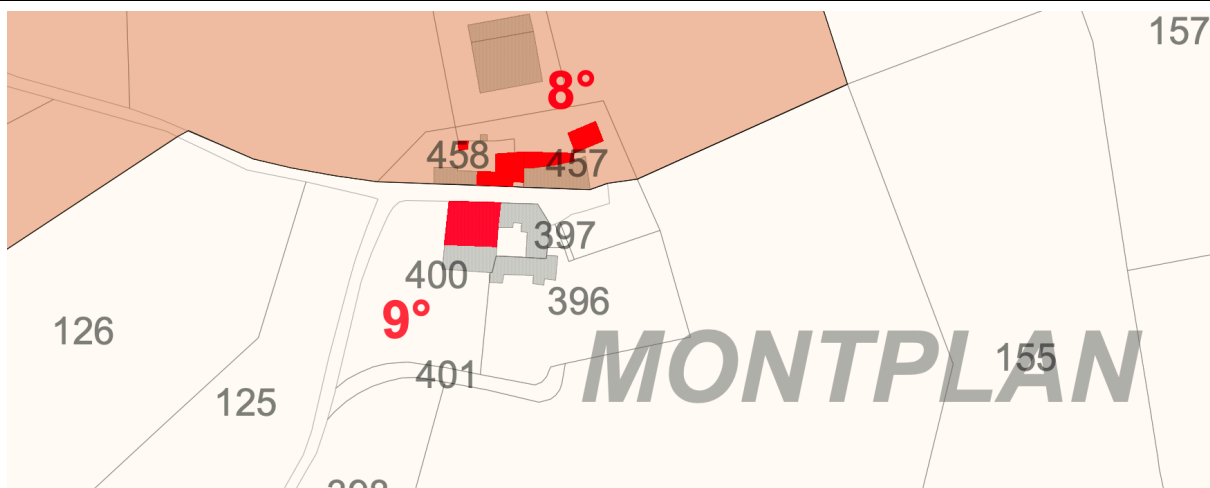
Parcelle(s)	Lieu-dit	Zone
B 338	Le Richoud	Agricole



Description : Construction en état moyen de conservation, accolée à un bâtiment d'habitation. Le changement de destination permet d'étendre le bâtiment d'habitation.

BÂTIMENT N° 8

Parcelle(s)	Lieu-dit	Zone
B 457 ; B458	Montplan	Agricole

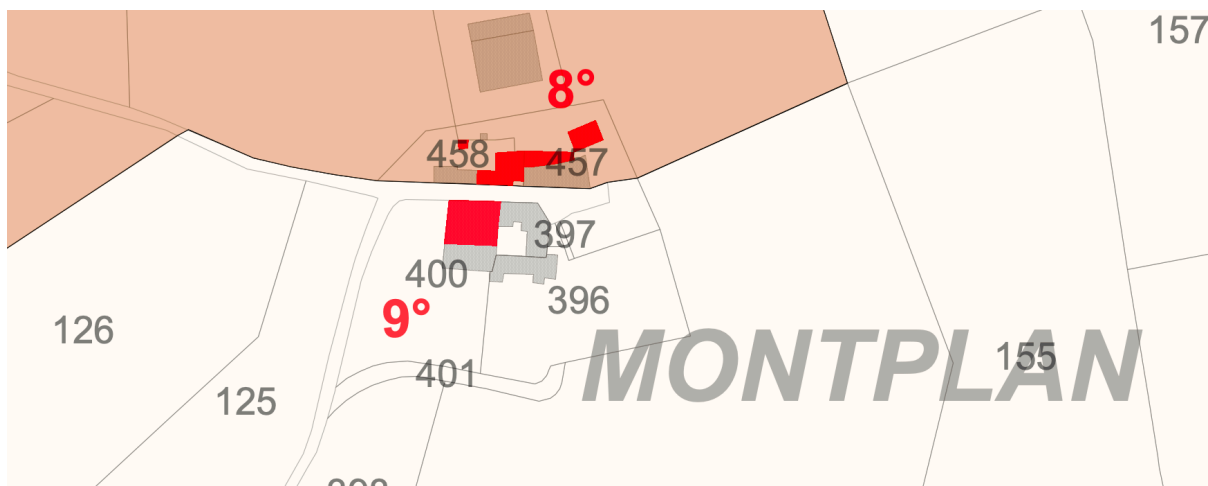




Description : Bâtiments en bon état de conservation, accolés et proches d'un bâtiment d'habitation. Le changement de destination permet d'étendre le bâtiment d'habitation.

BÂTIMENT N° 9

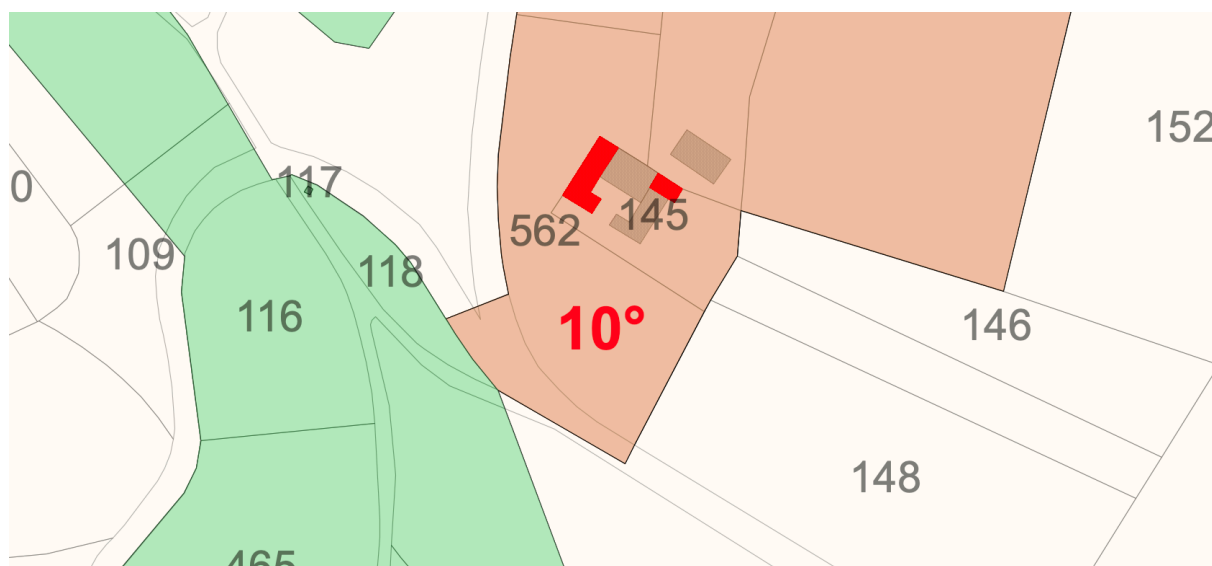
Parcelle(s)	Lieu-dit	Zone
B 400	Montplan	Agricole Stricte



Description : Construction en bon état de conservation, accolée à un bâtiment d'habitation. Le changement de destination permet d'étendre le bâtiment d'habitation.

BÂTIMENT N° 10

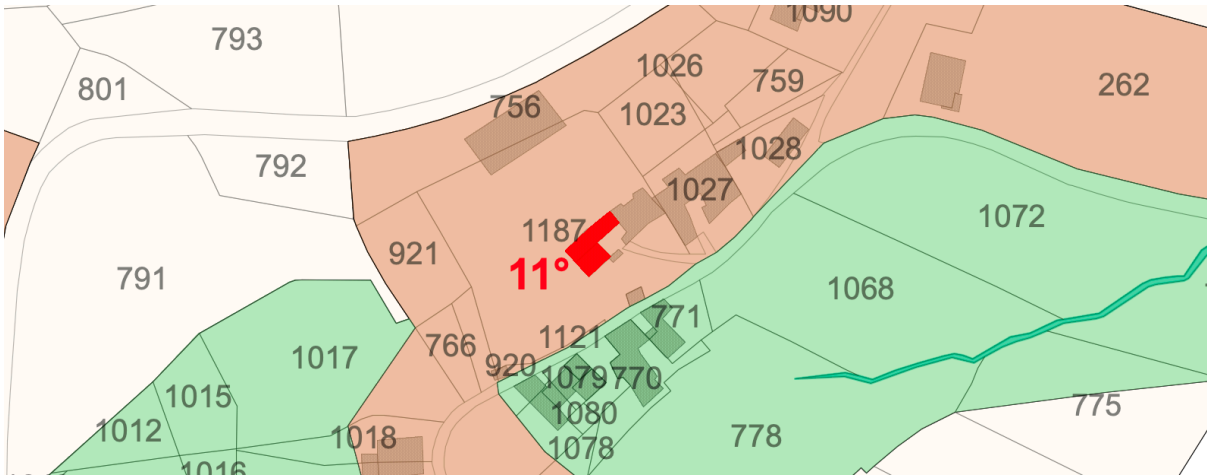
Parcelle(s)	Lieu-dit	Zone
B 145	Montplan	Agricole



Description : Construction en bon état de conservation, accolée à un bâtiment d'habitation. Le changement de destination permet d'étendre d'habitation à l'intégralité du bâtiment.

BÂTIMENT N° 11

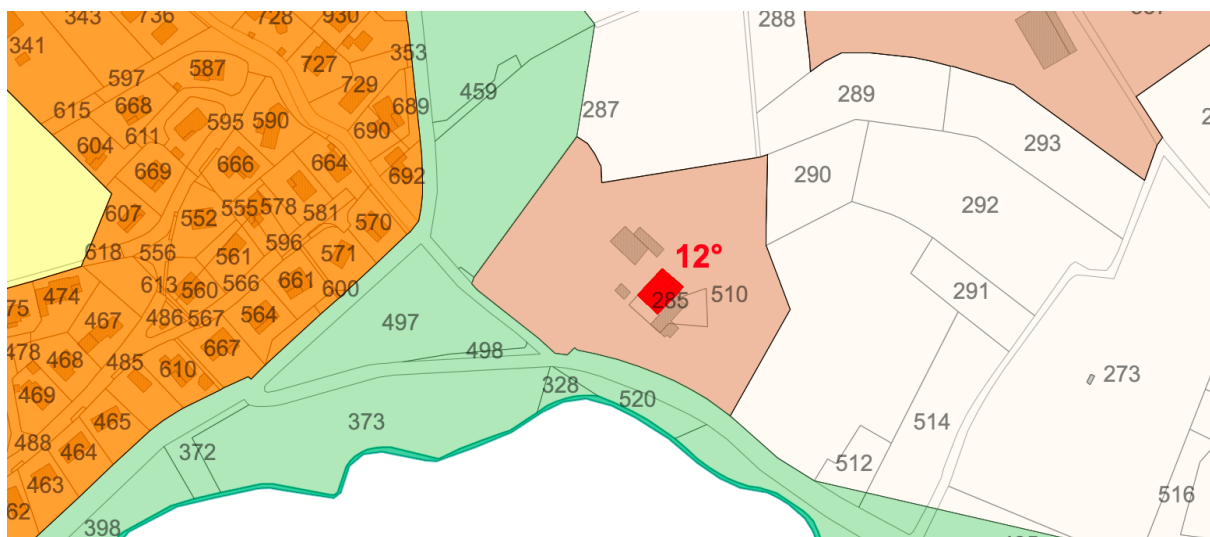
Parcelle(s)	Lieu-dit	Zone
D 1188	La Richaudière	Agricole



Description : Construction en bon état de conservation, accolée à un bâtiment d'habitation. Le changement de destination permet d'étendre le bâtiment d'habitation.

BÂTIMENT N° 12

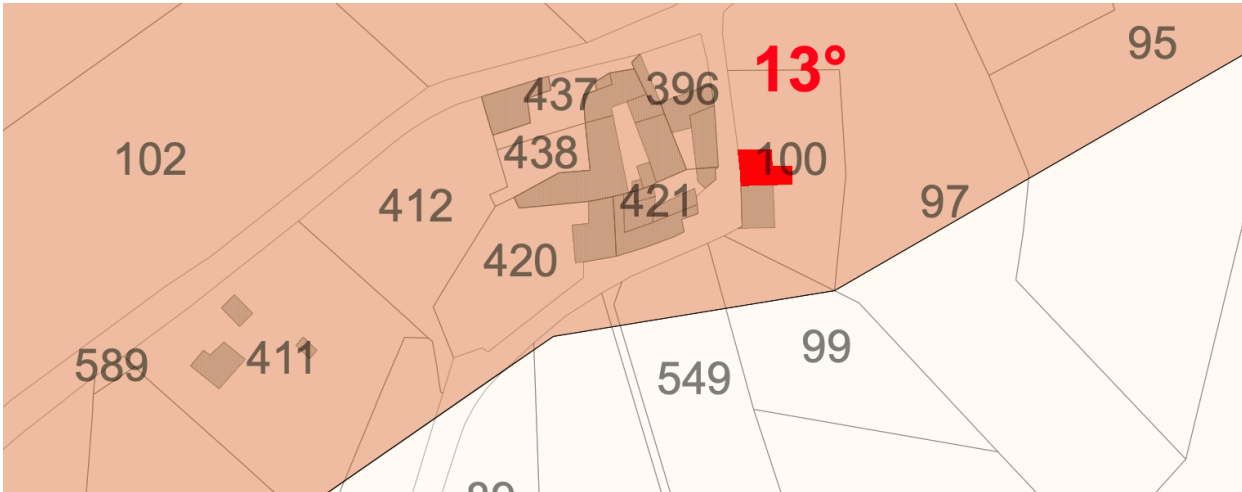
Parcelle(s)	Lieu-dit	Zone
A 285	Sud-Est du Bourg	Agricole



Description : Construction en bon état de conservation, accolée à un bâtiment d'habitation. Le changement de destination permet d'étendre le bâtiment d'habitation.

BÂTIMENT N° 13

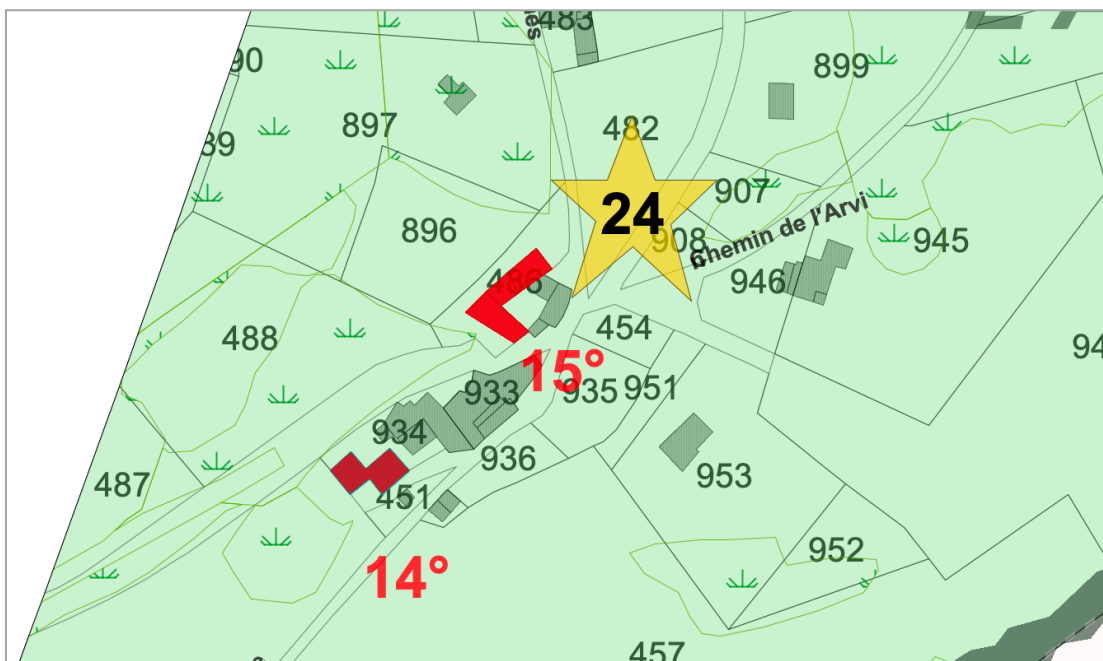
Parcelle(s)	Lieu-dit	Zone
B 100	Le Boulard	Agricole



Description : Construction en bon état de conservation. Le changement de destination permet de créer une habitation.

BÂTIMENT N° 15

Parcelle(s)	Lieu-dit	Zone
D 986	L'Adret	Naturelle



Description : Construction en état correct de conservation. Le changement de destination permet de créer une habitation.